

Concours : 1er concours

Epreuve : culture générale

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



Etre citoyenne et citoyen aujourd'hui

Dans un entretien accordé au Monde le 7 avril 2023, Dominique Schnapper critique le choix du titre Le Parlement des citoyens, par le politologue Thierry Pech, pour témoigner de son expérience d'encadrement de la Convention citoyenne pour le climat. Elle explique que cet exercice citoyen ne saurait se voir attribuer une légitimité équivalente à celle du Parlement, et qu'un tel amalgame est porteur de menaces pour le modèle représentatif. Cette controverse illustre les difficultés contemporaines liées à la définition des contours de la citoyenneté.

En effet, l'avènement du modèle de la démocratie représentative, marqué par le triomphe du mandat représentatif promu par l'abbé Sieyès sur le mandat impératif défendu par Rousseau (Du Contrat Social, 1762), implique un certain confinement des modalités d'exercice de la citoyenneté. Celle-ci se traduit avant tout par le vote, et ce sont les représentants du peuple qui sont investis de la légitimité nécessaire à l'expression de la volonté générale. Ceci explique la méfiance appuyée des républicains, sous la III^{ème} République, à l'égard des voies d'engagement plus directes du citoyen : Waldeck-Rousseau opposait ainsi "l'usurpation de la voie publique" au "devoir à la rue" revendiqué par Jules Guesde. Les citoyens revendiquant une légitimité de la foule étaient accusés de promouvoir les intérêts particuliers,

contre l'intérêt général. Or ni l'élargissement de l'octroi de la citoyenneté (aux femmes en 1944 puis aux individus de plus de 18 ans en 1974), ni la reconnaissance de libertés collectives (syndicat, grève) n'ont remis en question ce paradigme. Le citoyen, invité à s'engager de manière institutionnalisée, est tenu à l'écart de la décision publique.

Pourtant, il semble que la modernité s'en accende bien peu. Les progrès de l'éducation et la circulation des informations, favorisée par l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication, accouchent de revendications naissantes d'association à la décision publique. En outre, les modalités de cette participation s'avèrent également en mutation : la crise de confiance qui secoue les institutions, doublée de l'individualisme propre à la société contemporaine, concourent le conseil des corps intermédiaire, au profit de "communautés d'indignation" éphémères (Pierre Rosanvallon, Les Épreuves de la vie, 2013) et d'un répertoire de l'action protestataire renouvelé, n'hésitant pas à y associer des formes d'illicéité. L'affaiblissement du cadre national, lié à la mondialisation, questionne également la pertinence de l'échelon national comme caractéristique de l'engagement : la citoyenneté, dans son acception issue de la Révolution Française, y est déviée.

Les incertitudes qui affectent les contours de la citoyenneté traduisent ainsi les menaces qui pèsent sur la démocratie représentative et ses principes. La concurrence de différents modes de légitimité participe à fracturer une communauté nationale dont la pertinence est déjà questionnée. Il convient dès lors d'interroger la pertinence de la notion de citoyenneté, comme vecteur d'engagement à l'époque contemporaine, et la survivance du sens qui lui est traditionnellement attribué. De fait, la démocratie représentative

s'est construite sur une conception de la citoyenneté aujourd'hui profondément remise en cause (I). Toutefois, loin d'être résolue, celle-ci se déplace sous de nouvelles formes. Si cette mutation porte en elle l'opportunité d'enrichir la démocratie représentative, elle se doit toutefois d'être encadrée (II).

I. Le modèle de citoyenneté inhérent à la démocratie représentative est aujourd'hui profondément remis en cause

Si l'exercice de la citoyenneté a initialement été pensé par le prisme du vote et de la vie politique (A), ce modèle se révèle désormais relativement déserté, interrogeant la pertinence de la notion de citoyenneté pour définir l'engagement, au sein de la société contemporaine (B).

A) La démocratie représentative repose sur un exercice institutionnalisé de la citoyenneté

Dans son ouvrage Sociologie historique du politique, Yves Déloye explique que le modèle représentatif institutionnalise la violence par le vote. Ainsi, les citoyens, par l'intermédiaire des urnes, délèguent leur souveraineté à des élus, qui seuls seront associés à la décision publique. Pour cette raison, l'unique canal véritablement consacré afin d'être associé à cette décision est l'exercice d'un mandat politique, ouvert à tous les citoyens. En ce sens, Max Weber constate la "professionnalisation du politique" à compter du XIII^e siècle : les mandats passent progressivement des mains des notables à celles de citoyens sans expérience préalable, grâce notamment, à la création d'une indemnité pour les élus. Celle-ci répond au principe d'égalité, impliquant que tous les citoyens, quel que soit leurs ressources, puissent se présenter. Cette diversification est illustrée par l'arrivée des républicains dits "opportunistes" au pouvoir sous la III^e

République. Par-delà l'accès au mandat électoral, la reconnaissance de la liberté syndicale, ou encore de la liberté d'association, en 1901, conduisent à la multiplication des structures favorisant l'engagement citoyen. De fait, le tissu associatif français est particulièrement développé (plus d'un million d'associations, comptant trente millions de bénévoles). Pour autant, à moins d'occuper un mandat, le citoyen reste tenu à l'écart de la décision publique : cette tendance est aujourd'hui renforcée par la complexification des affaires publiques, qui accouche d'une spécialisation et d'un recours renforcé à l'expertise. La constitution d'un Conseil Scientifique pour appuyer le gouvernement lors de la pandémie, en est l'un des derniers exemples. Cette tendance, analysée par Michael Sandel dans son essai La Tyrannie du Mérite, traduit la vocation contemporaine selon laquelle la décision publique doit s'appuyer sur des sages, et tend à substituer aux traditionnels débats idéologiques, sous-tendant la prise de décision, un clivage "vrai / faux" voire "intelligent / stupide". Cette évolution défavorable à l'association des citoyens est confortée par les résultats du baromètre de la confiance politique, publiés en janvier 2019 par le Cevip, selon lesquels 50% des français considèrent que le gouvernement devrait être constitué d'experts (vague 10).

Ainsi, le rôle du citoyen, par-delà l'exercice du vote, s'entendait traditionnellement par l'exercice des libertés de l'esprit. En effet, la République française s'appuie sur une large tradition de citoyens engagés, au service d'idées. Le combat d'Olympe de Gouges pour l'accès à la citoyenneté des femmes, du poète Victor Schoelcher contre l'esclavage, ou encore de Jean Jaurès pour la paix traduit une conception de la citoyenneté axée sur le militantisme et le débat d'idées. A ce titre, la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, parmi les plus libérales du monde à son époque, offre un nouveau acteur au sein du débat public - le "quatrième

Concours section : 1er concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain

N° Anonymat : **GVAEN251 DC** Nombre de pages : 12

17.5 / 20

Concours : 1er concours

Epreuve : culture générale

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



pour " (Edmund Burke). Le pouvoir de certains journalistes militants, tels que Edwy Plenel, ayant révélé le scandale du " Rainbow Warrior ", illustre ce canal d'engagement. Cet exercice de la citoyenneté circulaire explique que Dominique Schnapper appelle, pour revitaliser la démocratie représentative contemporaine, à lutter contre l'abstention électorale et à réinvestir les partis politiques (Le Monde, 7 avril 2023). Néanmoins, il semble que cette proposition soit aveugle aux évolutions de la société contemporaine, qui donne le dos à cet exercice de la citoyenneté.

B) L'exercice traditionnel de la citoyenneté apparaît incompatible avec les mutations de l'époque contemporaine

Comme il a expliqué Benjamin Constant dans son Discours à l'Athénée Royal en 1819, la grande conquête des Modernes est la liberté dans la sphère privée. En effet, ceux-ci revendiquent leur liberté de ne pas prendre part à la vie publique. En voulant réactiver le modèle de citoyenneté antique, basé sur les libertés publiques - la " philia " d'Aristote - les révolutionnaires de 1789 ont engendré la Terreur. Cette réflexion est à mettre en perspective avec le développement de la société de consommation, qui participe à débarrasser l'homme de ses activités de citoyen, au profit d'un repli sur la sphère privée. Dès 1958, Hannah Arendt s'alarme de l'émergence de ce qu'elle qualifie " d'animal laborans " : un individu travailleur et consommateur qui ne sait plus rien

N°

5.1.20

des hautes activités de l'esprit et de la vie publique (La Condition de l'Homme moderne). Il s'agirait alors d'en déduire l'émergence d'un droit à ne pas exercer sa citoyenneté : d'ailleurs, Brice Teinturier confirme cette montée de l'indifférence des citoyens pour la vie politique. L'auteur souligne que l'indifférence est d'autant plus dangereuse qu'elle traduit une rupture des relations entre citoyens et représentants, contrairement à la déception qui lui a précédé, dans les années 1980. (Plus rien à faire, plus rien à faire, 2017). Des chiffres de l'abstention électorale, qui s'élevaient à 28% au second tour de l'élection présidentielle en 2017, et 52% pour l'élection législative qui l'a suivie, pourraient accentuer cette tendance.

De surcroît, le cadre national, élément de définition essentiel à la citoyenneté, perd de sa pertinence à l'ère de la mondialisation. La multiplication des échanges et l'essor des nouvelles technologies favorise l'émergence d'un cadre transnational, qui pourrait condamner le citoyen à l'impuissance. Il semble, de fait, complexe de s'engager, à l'heure des reports de force résidant dans des organes supranationaux, et de la dilution des responsabilités. La pertinence de la citoyenneté est chevillée à celle de l'Etat-Nation. En outre, l'affaiblissement du cadre national laisse libre cours à la fracture de la communauté citoyenne : comme le souligne Pierre Veltz dans La société hyperindustrielle, un individu résidant dans la métropole de Londres se sent aujourd'hui plus proche d'un résident de Shanghai que d'un résident de Bristol. Bien que le cosmopolitisme ne concerne que les élites, elle affecte le sentiment de faire nation nécessaire à l'exercice de la citoyenneté.

Ainsi, l'exercice traditionnel de la citoyenneté est sapé par des évolutions inhérentes à l'époque contemporaine, qui semblent suggérer une désertion de cette citoyenneté. Pourtant, on ne saurait

conclure à une baisse de l'engagement : celui-ci demeure vivace, mais voit son expression renouvelée.

II - Les nouvelles formes d'engagement citoyen ne peuvent enrichir le modèle représentatif qu'à la condition de respecter les valeurs de la citoyenneté

Si les mutations de l'engagement inhérentes à l'époque contemporaine permettent d'attester de la vivacité de la notion de citoyenneté, celles-ci ne sont pas sans risque (A), et appellent à être encadrées (B)

A) Les nouvelles formes d'exercice de la citoyenneté ne sont pas dépourvues de risque pour le modèle représentatif

La citoyenneté s'exprime désormais par la revendication de formes concurrentes de participation à la décision publique. En effet, le militantisme écologique en est un théâtre privilégié : Camille Eherne, dans son essai Pour un soulèvement écologique, publié en mai 2023, plaide pour une prise en compte appuyée de la sagesse citoyenne dans la décision publique. Selon le jeune militant, le gouvernement organise l'impuissance collective en refusant de prendre leur voix en considération. En effet, le répertoire d'action de citoyens non associés à la décision publique serait relativement limité et expliquerait le paralysie individuelle. Des conflits sociaux ayant récemment éclaté, en protestation à la réforme des retraites, témoignent également de cette volonté de donner du pouvoir à la rue, de manière concurrente à la représentation nationale. Face aux limites de cette association renforcée, certains sont tentés de recourir à un répertoire de l'action protestataire s'inspirant de l'illicéité : l'essor de la désobéissance civile en atteste. De nouvelles méthodes, comme les "ZAD" (zones à défendre) les sit-in, ou encore les dégradations d'œuvres d'art qui ont récemment

de façon la chronique, émergeant comme des alternatives acceptables.

Or les succès de cette évolution ne font aucun doute : si il est rassurant, pour la vitalité de la démocratie représentative, de constater que l'engagement demeure vivace, il n'en demeure pas moins préoccupé de menaces. A l'ère du présentisme et des réseaux sociaux notamment, les principes de la démocratie représentative demeurent des atouts. En effet, le risque d'un effet de sélection est important : seuls les plus motivés militent, quand la masse silencieuse reste en retrait. En outre, le militantisme sur les réseaux sociaux, si il a montré ses capacités de rassemblements (Gilets Jaunes, par exemple, ou envoie combat mené par l'européen Raphaël Glucksmann pour moraliser les pratiques de certaines marques), ne présente pas les mêmes garanties, en terme de contradictoire et de rationalité du débat, que en hémicycle (Gérald Broner, La démocratie des vécules).

B) La nécessaire intégration des modes renouvelés de l'exercice de la citoyenneté implique de les encadrer.

Nonobstant les défauts mentionnés, les nouvelles formes d'engagement présentent un important potentiel et doivent être encouragées. D'une part, les citoyens peuvent être associés à la décision publique grâce à l'encadrement de l'Etat. En témoignent les expériences de Convention citoyennes, organisées pour associer les citoyens à des décisions aussi variées que l'organisation de la transition écologique dans un esprit de justice sociale, et l'évolution de la législation sur la fin de vie. Thierry Pech, ayant été associé à l'organisation de la Convention Citoyenne pour le climat, témoigne de l'importance pour l'Etat de former le citoyen en amont de

Concours : 1er concours

Epreuve : culture générale

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



son association à la décision publique. Dans un rapport de Terra Nova publié en février 2019, il propose d'introduire le référendum d'initiative citoyenne délibératif, qui implique de fournir de la documentation aux citoyens avant le vote. Cette pratique est également encouragée Outre-Atlantique, avec le développement des sondages délibératifs par l'universitaire James Fishkin. Ainsi, l'exercice de sa citoyenneté par le canal implique d'accepter de se former au préalable

D'autre part, l'exercice renouvelé de la citoyenneté doit être effectué de manière raisonnée par les citoyens eux-mêmes. En effet, celle-ci ne doit pas rompre avec les valeurs du modèle de citoyenneté hérité des Lumières. En ce sens, Jean Birnbaum appelle, dans son essai publié en 2015 Le Courage de la Nuance, à rompre avec la logique d'un espace public comparé à un champ de bataille, où les différents acteurs ne s'écoutent plus. Or l'idéal de fraternité et l'importance du débat d'idée sont inhérents à l'exercice de la citoyenneté. De même, David Djait insiste sur l'importance de préserver le cadre national, par-delà les tentations d'un militarisme transnational d'Etat-Nation et en effet un échelon indispensable au déploiement des droits et libertés, et à leur protection, permettant l'exercice égal, par tous, de sa citoyenneté. L'auteur propose de repenser l'engagement à l'échelon territorial, qui est,

selon lui, le plus important pour que se soient les valeurs de la citoyenneté, au premier rang desquelles, la fraternité, exprimée par le lien social (Stav Démocratie, 2010).

Pour conclure, si l'engagement citoyen demeure pertinent, et que ses contours renouvelés sont une richesse pour la démocratie représentative, le citoyen ne doit pas perdre de vue les valeurs originelles qui lui ont été imputées.